

ASSEMBLÉE NATIONALE
10 janvier 2026

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 2247)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 3025

présenté par
M. Juvin

ARTICLE 49

ÉTAT B

Mission « Économie »

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité null
--

I. Modifier ainsi les autorisations d'engagement :

(en euros)

Programmes	+	-
Développement des entreprises et régulations	0	99 191 922
<i>dont titre 2</i>		2 155 963
Plan France Très haut débit	0	750 153
Statistiques et études économiques	0	5 649 070
<i>dont titre 2</i>		2 057 365
Stratégies économiques	0	24 713 944
<i>dont titre 2</i>		745 697
Financement des opérations patrimoniales en 2026 sur le compte d'affectation spéciale « Participations financières de l'État »	0	0
TOTAUX	0	130 305 089
SOLDE	-130 305 089	

II. Modifier ainsi les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Développement des entreprises et régulations	0	79 907 993
<i>dont titre 2</i>	0	2 155 963
Plan France Très haut débit	0	13 323 230
Statistiques et études économiques	0	5 483 077
<i>dont titre 2</i>	0	2 057 365
Stratégies économiques	0	24 805 682
<i>dont titre 2</i>	0	745 697
Financement des opérations patrimoniales en 2026 sur le compte d'affectation spéciale « Participations financières de l'État »	0	0
TOTAUX	0	123 519 982
SOLDE	-123 519 982	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Afin de limiter la dégradation du déficit public de 4,7% du PIB dans le texte initial à 5 % du PIB, le rapporteur général de la commission des finances propose un rabout général des dépenses de l'État hors missions régaliennes et hors dépenses contraintes. Le taux de ce rabout s'élève à 0,5% pour les dépenses de personnel et les dépenses relatives au versement de prestations sociales, et à 4,65% pour les autres catégories de dépenses.

Les dépenses de la mission s'en trouvent affectées à hauteur de 130 305 089 € en AE et 123 519 982 € en CP, répartis de la façon suivante :

- 99 191 922 € en AE et 79 907 993 € en CP pour le programme 134 – Développement des entreprises et régulations, dont 2 155 963 € de titre 2 en AE et en CP ;
- 750 153 € en AE et 13 323 230 € en CP pour le programme 343 – Plan France Très haut débit ;
- 5 649 070 € en AE et 5 483 077 € en CP pour le programme 220 – Statistiques et études économiques, dont 2 057 365 € de titre 2 en AE et en CP ;
- 24 713 944 € en AE et 24 805 682 € en CP pour le programme 305 – Stratégies économiques, dont 745 697 € de titre 2 en AE et en CP.